



PreParee majorée

Par Virginie 80

Bonjour,

J'envisage de prendre un congé parental à temps plein jusqu'au 11 mois de mon dernier (4 enfants au total).

Puis un congés parental à temps partiel.

Puis je bénéficier d'une Preparee majorée, puis d'un complément de libre choix d'activité à temps partiel ?

Merci

Virginie

Par ESP

Bonjour et bienvenue,

Selon votre situation professionnelle et personnelle.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32485]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32485

[/url]

Par AGeorges

Bonsoir Virginie,

Il semble que la PreParE ait remplacé le complément de libre choix d'activité depuis 2017.